



Déclaration des représentants FSU

CHSCT-D du 08-11-19

Personne ne devrait mourir de son travail ! Et pourtant...

Christine Renon, directrice d'école à Pantin, Jean Willot, professeur des écoles dans le Val d'Oise, Frédéric Boulé, professeur de SVT à Valbonne, Laurent Gatier, professeur de lycée professionnel à Chamalières, eux, en sont morts !

L'académie de Clermont n'est hélas pas épargnée par l'accroissement de la souffrance au travail. Burn out, propos suicidaires, alertes ou tentatives de suicides, arrêts pour dépression, épuisement mental et physique, perte de sens, etc., les manifestations de la souffrance au travail se généralisent et elles concernent tous les secteurs de l'Institution : directeurs et directrices d'écoles, professeurs, AESH, personnels administratifs, vies scolaires, cadres...

Aujourd'hui, on souffre et on se suicide dans l'école de la confiance.

Lorsque se manifestent un "management" agressif, visant à déstabiliser les repères professionnels, des injonctions hiérarchiques contradictoires et fluctuantes, des réformes incessantes sans qu'aucune étude d'impact ne soit effectuée en amont, la pression aux résultats, les personnels sont placés dans une situation intenable qui les met en grande difficulté voire en danger du point de vue de leur santé physique et mentale. Le travail est empêché, la parole des personnels, de leurs représentant-es et de leurs organisations syndicales n'est pas prise en compte.

La remise en cause de la professionnalité des enseignant-es, en contraignant l'exercice de leurs métiers par des injonctions parfois contradictoires avec la réalité des besoins des élèves qu'ils et elles sont pourtant les mieux placés pour apprécier les dépense du sens de leur métier. Leur liberté pédagogique qui permet d'adapter au mieux les apprentissages, les organisations qui leur sont propres, la pertinence de leurs outils en fonction de la connaissance de leurs élèves, la motivation à mettre en œuvre des projets, tout cela est menacé.

Pire, alors que les alertes CHSCT déposées par la FSU confirment les conséquences en matière de risques psychosociaux engendrés par les réformes et les logiques managériales, le ministère n'apporte aucune réponse concrète pour y remédier. Il porte donc une lourde responsabilité et ce déni marque une fois de plus le grand écart entre le discours et les actes.

Il y a urgence à ce que soient publiés des chiffres précis concernant les suicides et les tentatives de suicides ainsi que des indicateurs sur la santé des personnels pour produire toutes les analyses nécessaires à la prévention de ces drames. Les personnels doivent pouvoir bénéficier d'une médecine de prévention de qualité et d'aide pour rompre l'isolement.

Car les problématiques de conditions de travail et de souffrance engendrée par leur dégradation sont au contraire relativisées. Tel est l'esprit de la loi dite de « transformation de la fonction publique » qui entérine la disparition des CHSCT. Et la mise en œuvre réglementaire envisagée, telle que révélée dans les concertations menées au niveau de la fonction publique, confirme que les coups portés aux principes du statut général menacent d'être encore plus lourds de conséquences pour les personnels. Cette loi doit être abrogée.

La FSU demande aux directeurs départementaux, au recteur, au ministre, de mesurer la gravité de cette situation et de prendre les décisions qui s'imposent pour que le travail, le professionnalisme, l'expertise et l'implication des personnels soit reconnue, respectée et encouragée à tous les niveaux.

- Cela suppose de mettre fin immédiatement à des situations d'autoritarisme et de harcèlement qui sont clairement identifiées, tant dans des circonscriptions du premier degré que dans des établissements du second degré ou dans des services administratifs.
- Cela suppose d'exiger des cadres de l'Education Nationale un soutien franc et effectif aux personnels confrontés aux difficultés quotidiennes, en particulier avec l'application systématique de l'article 11 du statut sur la protection du fonctionnaire.
- Cela suppose de renoncer à la suppression des CHSCT et la marginalisation du paritarisme, piliers de la démocratie sociale dans notre Institution et instances ayant fait la démonstration de leur pertinence dans la prévention, l'alerte et la régulation des difficultés sociales et professionnelles.
- Cela suppose de mettre en œuvre une véritable politique de santé au travail et de recruter des médecins de prévention pour répondre aux besoins des personnels et appliquer la réglementation, notamment s'agissant de la visite quinquennale.
- Cela suppose de mener des politiques publiques propices à un enseignement de qualité pour tous, à savoir la diminution du temps d'enseignement sans diminuer le temps de scolarisation, la baisse générale des effectifs par classe, le remplacement des personnels absents, la prise en compte des nouvelles obligations liées à la loi sur l'inclusion scolaire, le maintien et le développement des équipes pluri-professionnelles permettant une prise en charge complète des problèmes que rencontrent nos élèves à tous les niveaux de la scolarité (enseignants spécialisés, psychologues de l'éducation nationale, conseillers principaux d'éducation, assistantes sociales, médecins scolaires, personnels d'accompagnement, personnels de vie scolaire ...), un plan de formation conséquent sur le temps scolaire pour tous les personnels.
- Cela suppose également d'abandonner les contre-réformes mises en place par les gouvernements successifs (loi Blanquer, réformes du bac et des lycées, Parcoursup...), contre-réformes qui remettent en cause l'école publique et qui aboutissent à une dégradation sans précédent des conditions de travail des personnels et parfois à des gestes désespérés.